

**UFOLEP
Commission Nationale Sportive de Volley-ball**

Madame, Monsieur le Président(e) d'association,
Madame, Monsieur le Responsable de la section volley-ball,
Madame, Monsieur le Responsable départemental UFOLEP,
Madame, Monsieur,

Cette année encore la CNS Volley-ball, aidée par les clubs et comités départementaux, organise ses compétitions nationales :

- **Des rencontres tout au long de la saison**, les finales se déroulant à Ingré (Loiret), les 8 et 9 juin 2019 :
 - Coupe Nationale UFOLEP Honneur Féminin (Coupe Paul LELONG),
 - Coupe Nationale UFOLEP Excellence Féminine (Coupe Jean-Claude CASTELAIN),
 - Coupe Nationale UFOLEP Honneur Masculin (Coupe Jean PIERME),
 - Coupe Nationale UFOLEP Excellence Masculine (Coupe Gaston DUBURCQ),
- **Des rassemblements ponctuels** en fin de saison :
 - Tournoi National 4x4 mixte, les 8 et 9 juin 2019, à Ingré (Loiret)
 - Coupe Nationale Jeunes, les 30 mai et 1er juin 2019, à Nevers (Nièvre).

Les principaux objectifs de ces rencontres sont de permettre à nos licenciés de participer à une compétition d'envergure nationale, d'être les acteurs des grandes fêtes du volley-ball ufolepien que sont les finales, et de tenter d'ajouter leur ville ou village à la longue liste des précédents vainqueurs (voir le palmarès sur notre site).

Vous trouverez ci-joint les informations et formulaires concernant les Coupes Nationales Adultes ; les autres manifestations feront l'objet d'un autre courrier, courant décembre.

Par ailleurs, la CNS Volley-ball n'oublie pas le côté éducatif de son action et travaille sur un certain nombre de documents et de liens utiles aux animateurs et responsables associatifs (plan national de formation, école de volley, etc.).

Les efforts de communication se poursuivent avec les publications sur notre site internet et notre page facebook. Vous pouvez y trouver, sur l'un des informations de fond, sur l'autre les actualités les plus récentes. Des « assises du volley » sont également en préparation et vous en serez informés des détails dès que possible.

Le **développement de notre pratique** passe par de telles compétitions, manifestations et moyens de communication ; c'est pourquoi la CNS Volley-ball vous prie, Madame, Monsieur, de bien **vouloir les promouvoir** dans votre club, dans votre département.

Avec nos remerciements,
Veuillez croire Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations sportives,

Pour la CNS Volley-ball,
José ROIG,
Responsable de la CNS VB.

<http://cns.ufolep.org/volley/>
<https://www.facebook.com/cns.volley/>
cns@ufolep-volley.org

Coupes Nationales UFOLEP de Volley-ball Saison 2018-2019 Présentation

I - LES COMPETITIONS NATIONALES ADULTES 6x6 EN SALLE

Deux niveaux de pratique, pour permettre de participer à une compétition de son niveau :

- l'Honneur pour les équipes n'ayant que des joueurs licenciés seulement en UFOLEP,
- l'Excellence pour les équipes ayant participé aux phases finales de l'année précédente et pour celles ayant des joueurs à double licence.

Se référer aux règlements spécifiques de ces Coupes (ci-après) pour connaître le détail des règles qu'il convient de respecter.

Toutes les équipes devront fournir la fiche reprenant les joueurs composant l'équipe. Ce bordereau une fois rempli et envoyé au responsable de zone lors de l'inscription pour validation des joueurs.

Les quatre compétitions sont dénommées ainsi :

- Coupe Nationale UFOLEP Honneur Féminin : **Coupe Paul LELONG,**
- Coupe Nationale UFOLEP Honneur Masculin : **Coupe Jean PIERME,**
- Coupe nationale UFOLEP Excellence Féminine : **Coupe Jean-Claude CASTELAIN,**
- Coupe nationale UFOLEP Excellence Masculine : **Coupe Gaston DUBURCQ.**

Afin que le maximum d'associations UFOLEP participent à ces compétitions, ces coupes seront organisées en deux parties :

- une phase qualificative (de novembre en janvier),
- une phase éliminatoire (de janvier à avril).

La première phase se déroulera sous forme de poules interrégionales (3 zones géographiques définies ci-après, ou 2 selon le nombre d'équipes engagées). Les équipes qualifiées, selon leur classement et le nombre de qualifiés pour chaque zone, continueront la coupe nationale sous forme de match éliminatoire à chaque tour.

Les équipes non qualifiées pour la phase éliminatoire pourront participer à une coupe consolante ; l'organisation de ces consolantes est à discrétion des deux ou trois zones.

II – LES DATES

Phase qualificative :

- 18/11/2018, 02/12/2018, 16/12/2018,

Phase éliminatoire :

- 13/01/2019, 27/01/2019, 17/03/2019 et 31/03/2019,

Phase finale :

- les 8 et 9/06/2019 à Ingré (45).

III – ENGAGEMENT DES EQUIPES

Les engagements (feuilles d'engagement, attestation sur l'honneur et composition des équipes), visés par le délégué départemental, doivent parvenir aux responsables de votre zone :

avant le samedi 13 octobre 2018.

Passée cette date, les demandes d'inscription ne seront pas prises en compte

Le montant des droits d'inscription, de **56 euros** pour les coupes 6x6 adultes par équipe, est à joindre à l'engagement libellé au nom de l'UFOLEP.

[Cont@ct](#) n°2 du 15 septembre 2018

IV – LES ZONES

Vous pouvez contacter pour toute inscription ou renseignements complémentaires le responsable de votre zone :

ZONE NORD :

- Alsace ; Lorraine ; Champagne-Ardenne ; Nord-Pas-de-Calais ; Picardie.
- Responsable : **LAMARQUE Jean-Yves**
Croix de Mons
81 résidence Vauban A
59600 MAUBEUGE
03 27 39 41 61 - 06 31 86 01 06
cljylam@orange.fr

ZONES CENTRE et SUD :

- Centre : Bretagne; Bourgogne ; Centre ; Île de France ; Limousin ; Normandie ; Pays de Loire ; Poitou-Charentes.
- Sud : Aquitaine ; Auvergne ; Corse ; Franche Comté ; Languedoc-Roussillon ; Midi-Pyrénées ; Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Rhône-Alpes.
- Responsable : **SARDA Philippe**
17 route de Graulhet
81150 MARSSAC SUR TARN
06 03 24 48 31
cnssarda@hotmail.com
- **feuille de match** pour les **zones centre/sud** à retourner à cnssarda@hotmail.com

Pour tous renseignements complémentaires :

- vous trouverez tous les documents à télécharger sur le site de la commission nationale de volley-ball UFOLEP : <http://cns.ufolep.org/volley>
- ou vous pouvez nous contacter par courriel à l'adresse suivante : cns@ufolep-volley.org

Les coordonnées de la délégation UFOLEP de votre département sont sur le site de l'UFOLEP nationale : www.ufolep.org

**Coupes Nationales UFOLEP de Volley-ball
Saison 2018-2019
Feuille d'engagement en Coupe Honneur**

À remplir, **en majuscules**, en un exemplaire par équipe
et à adresser au responsable de votre zone avant le samedi 13 octobre 2018.

Coupe Nationale de Volley-Ball Adulte – Honneur

Coupe (à cocher) : Honneur Féminin Paul LELONG Honneur Masculin Jean PIERME

Num équipe :

Comité Départemental : Email du CD :

Email de la CTD :

Nom de l'association :

N° d'affiliation à l'UFOLEP :

Nom du Responsable :

Adresse :

N° de téléphone Dom : Travail :

Portable :

Email (majuscules) :

Adresse de la salle :

Je soussigné, , Président de l'association :

- déclare avoir pris connaissance du règlement de la coupe nationale objet de cette inscription ainsi, que de la réglementation générale et financière UFOLEP commune à tous les sports,
- certifie sur l'honneur qu'aucun joueur ou joueuse de l'équipe n'est titulaire d'une licence « compétition » à la FFVB,
- engage cette équipe de mon association dans cette compétition.

Sont joints à cette demande :

- le droit d'engagement de 56 € par chèque libellé au nom de : UFOLEP,
- le formulaire de composition de l'équipe.

A , le

Signature :

Cachet du club :

**Coupes Nationales UFOLEP de Volley-ball
Saison 2018-2019
Composition de l'équipe - Honneur**

Composition de l'équipe – Honneur

Toutes les équipes devront fournir la fiche reprenant les joueurs composant l'équipe. Ce bordereau une fois rempli et envoyé au responsable de zone lors de l'inscription pour validation des joueurs. Pour valider un nouveau joueur en cours de saison, le responsable de l'équipe devra faire une demande de nouveau joueur à son responsable de zone qui lui enverra une confirmation de validation du joueur ou la motivation de son refus.

Nom de l'association : _____

Coupe (à cocher) :

Masculin Jean PIERME

Honneur Féminin Paul LELONG Honneur

Num équipe : _____

Nom	Prénom	Num Licence UFOLEP
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Si certains de vos adhérents sont intéressés à participer à l'arbitrage de matchs de la phase finale, merci de bien vouloir nous communiquer leurs noms et coordonnées :

Date : _____

Signature du responsable de l'association : _____

**Coupes Nationales UFOLEP de Volley-ball
Saison 2018-2019
Feuille d'engagement en Coupe Excellence**

À remplir, **en majuscules**, en un exemplaire par équipe
et à adresser au responsable de votre zone avant le samedi 13 octobre 2018.

Coupe Nationale de Volley-Ball Adulte – Excellence

Coupe : **Excell. Féminine - Jean-Claude CASTELAIN**
Excell. Masculine - Coupe Gaston DUBURCQ

Comité Départemental : Email du CD :

Email de la CTD :

Nom de l'association :

N° d'affiliation à l'UFOLEP :

Nom du Responsable :

Adresse :

N° de téléphone Dom : Travail :

Portable :

Email (majuscules) :

Adresse de la salle :

Je soussigné, , Président de l'association
 :

- déclare avoir pris connaissance du règlement de la coupe nationale objet de cette inscription ainsi, que de la réglementation générale et financière UFOLEP commune à tous les sports,
- certifie sur l'honneur que tous les joueurs et joueuses de l'équipe répondent entièrement aux conditions impératives détaillées dans le règlement des Coupes Nationales,
- engage cette équipe de mon association dans cette compétition.

Sont joints à cette demande :

- le droit d'engagement de 56 € par chèque libellé au nom de : UFOLEP,
- le formulaire de composition de l'équipe.

A , le

Signature :

Cachet du club :

**Coupes Nationales UFOLEP de Volley-ball
Saison 2018-2019
Composition de l'équipe - Excellence**

Composition de l'équipe – Excellence

Toutes les équipes devront fournir la fiche reprenant les joueurs composant l'équipe. Ce bordereau une fois rempli et envoyé au responsable de zone lors de l'inscription pour validation des joueurs. Pour valider un nouveau joueur en cours de saison, le responsable de l'équipe devra faire une demande de nouveau joueur à son responsable de zone qui lui enverra une confirmation de validation du joueur ou la motivation de son refus.

Aucun joueur licencié en FFVB dans un autre club ne pourra être rajouté à la liste après l'inscription de l'équipe.

Nom de l'association :

Coupe : **Excell. Féminine - Jean-Claude CASTELAIN** **Excell. Masculine - Coupe Gaston DUBURCQ**

Nom	Prénom	Num Licence UFOLEP	Club FFVB	Num Licence FFVB	Niveau FFVB

Si certains de vos adhérents sont intéressés à participer à l'arbitrage de matchs de la phase finale, merci de bien vouloir nous communiquer leurs noms et coordonnées :

Date :

Signature du responsable de l'association :

Coupes Nationales UFOLEP de Volley-ball Saison 2018-2019

Règlement Administratif et Sportif

La Commission Nationale Sportive de Volley-ball organise quatre coupes:

- Coupe Nationale UFOLEP Honneur Féminin : **Coupe Paul LELONG,**
- Coupe Nationale UFOLEP Honneur Masculin : **Coupe Jean PIERME,**
- Coupe Nationale UFOLEP Excellence Féminine : **Coupe Jean-Claude CASTELAIN,**
- Coupe Nationale UFOLEP Excellence Masculine : **Coupe Gaston DUBURCQ.**

Les compétitions sont ouvertes **aux licenciés (es) adultes UFOLEP** et aux autres catégories sous certaines conditions (voir règlement médical UFOLEP).

Pour toutes les coupes :

- Les règles de jeu sont celles définies dans le règlement de la FIVB, édition 2017-2020,
- Les joueurs ou joueuses devront être licenciés 8 jours avant leur premier match,
- Les joueurs ou joueuses devront être licenciés avant le 1^{er} janvier de la saison en cours,
- Tout joueur(se), pour participer à un match, devra figurer sur la fiche de composition de l'équipe fourni avec l'inscription et ne pourra pas jouer dans une autre équipe. Pour ajouter un nouveau joueur sur la liste, le responsable de l'équipe devra faire une demande 48h avant le match à son responsable de zone qui lui enverra une confirmation de validation du joueur ou motivera la raison de son refus.
- Tout joueur(se) dont son équipe initiale est éliminée de la compétition, peut intégrer une autre équipe de son association (de même niveau, honneur ou excellence), s'il respecte les conditions de participation et après validation par le responsable de la zone.
- L'horaire de début des matchs prévu par CNSVB est fixé le dimanche entre 13h et 15h (sauf autre accord entre les deux équipes).

La commission nationale sportive de Volley-ball UFOLEP se réserve le droit de prendre toute décision au cours de l'année pour tout cas non prévu par ce règlement.

I PARTICIPATION DES CLUBS AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT

Lors des rencontres qualificatives et éliminatoires, afin de ne pas faire porter l'ensemble des frais à l'équipe visiteuse, le club recevant paiera une indemnité au club se déplaçant, aux conditions suivantes :

- montant de l'indemnité = distance entre villes x nombre de participants x 0,050 €
- avec :
 - distance entre villes = celle fournie par le site <http://www.viamichelin.fr/> pour l'itinéraire le plus rapide, sans indication de nom de rue,
 - nombre de participants = nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match, plus un coach, si présent et inscrit,
- le chèque sera remis sur place au capitaine de l'équipe visiteuse.

Dans le cas d'une rencontre à plus de deux équipes (triangulaires, etc.), la CNSVB fournira les règles de calcul des indemnités.

Aucune indemnité n'est versée aux équipes participant aux phases finales.

II COMPTAGE DES POINTS

Résultat	Équipe gagnante	Équipe perdante
3 à 0	3 points	0 point
3 à 1	3 points	0 point
3 à 2	2 points	1 point
Forfait	3 points	Moins 6 points

III FORFAIT GENERAL

Une équipe ayant été reconnue forfait pour deux matchs d'une coupe, sera déclarée « forfait général ». L'ensemble des résultats des matchs de cette équipe sera supprimé.

Conformément aux dispositions des règlements nationaux, toute équipe déclarée « forfait général » recevra une **amende**, d'un montant **de 150 €**.

CF document « Dispositions communes à toutes les épreuves nationales 2018 – 2019 - Règlements financiers » sur le site de la CNS.

IV FEUILLE DE MATCH

La feuille de match à utiliser est disponible sur le site de la CNS.

Douze joueurs ou joueuses au maximum peuvent participer à un match. Parmi eux, de zéro à deux liberos pourront être désignés.

**Coupes Nationales UFOLEP Honneur Féminin et Honneur Masculin :
Coupes Paul LELONG et Coupe Jean PIERME**

La Commission Nationale de Volley-ball se réserve le droit d'organiser différemment ces compétitions suivant le nombre d'équipes engagées.

I CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvertes aux équipes d'associations et aux ententes entre, au maximum, deux associations composées de **joueurs ou joueuses titulaires de la seule licence UFOLEP**.

Par dérogation, les joueurs et joueuses de ces clubs ayant également une licence FFVB, dans ce club ou un autre, de type « dirigeant », « encadrant », « compet'lib » ou « volley pour tous » (et uniquement celles-ci) sont autorisés à intégrer ces équipes.

Ouvertes à des équipes départementales constituées de joueurs ou joueuses, appartenant à plusieurs associations UFOLEP, titulaires de la **seule licence UFOLEP**.

Par dérogation, les joueurs et joueuses de ces clubs ayant également une licence FFVB, dans ce club ou un autre, de type « dirigeant », « encadrant », « compet'lib » ou « volley pour tous » (et uniquement celles-ci) sont autorisés à intégrer ces équipes.

Trois (3) joueurs maximums ayant participé aux phases finales de l'année précédente qui auraient changé, pour la saison, d'équipe de leur association ou muté dans une autre association (ou sélection départementale) peuvent faire partie d'une équipe participant à la coupe honneur.

Les responsables d'associations ou les délégué(e)s départementaux UFOLEP devront fournir au responsable de leur zone, avec l'inscription, une attestation sur l'honneur confirmant la non détention de leurs joueurs d'une licence « compétition » à la fédération Française de Volley-ball, ainsi qu'une fiche reprenant les joueurs composant l'équipe.

A réception des feuilles de match des contrôles nominatifs seront effectués auprès de la FFVB.

II - DÉROULEMENT : 3 PHASES (selon le nombre d'équipes engagées)

- Phase qualificative : de novembre à janvier.
- Poules régionales ou inter-régionales composées par le responsable de zone.
- Phase éliminatoire : à partir de Janvier.
- Formule coupe ou poule selon le nombre d'équipes engagées.
- Le nombre d'équipes qualifiées pour la phase éliminatoire est fixé par la CNSVB au prorata des engagements reçus dans chaque zone.
- Phase finale: week-end de Pentecôte.
- 4 équipes qualifiées (par coupe), une par zone minimum.
- La CNSVB procédera, s'il y a lieu, à un tirage au sort dirigé de façon à ne pas opposer deux équipes de la même zone géographique pour les demi-finales.
Tout joueur ou joueuse **devra être présent et sur la feuille de match du samedi** pour pouvoir jouer **le dimanche**

III - ENGAGEMENTS :

A l'initiative des associations, à partir de septembre, auprès des responsables de zone.

**Coupes Nationales UFOLEP Excellence Féminine et Excellence Masculine :
Coupe Jean Claude CASTELAIN et Coupe Gaston DUBURCQ**

La Commission Nationale de Volley-ball se réserve le droit d'organiser différemment ces compétitions suivant le nombre d'équipes engagées.

I CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvertes à toutes les équipes qui n'ont pas accès à la coupe Honneur et **par obligation** aux demi-finalistes des coupes honneur et excellence, féminine et masculine, de la saison précédente :

- Équipes d'associations et ententes entre, au maximum, deux associations, composées de joueurs et joueuses titulaires de la **licence UFOLEP dans ces clubs** et ,éventuellement, d'une licence d'une autre fédération,
- Équipes départementales constituées de joueurs ou joueuses, appartenant à plusieurs associations UFOLEP, titulaires de la **seule licence UFOLEP**.

Par dérogation, les joueurs et joueuses de ces clubs ayant également une licence FFVB, dans ce club ou un autre, de type « dirigeant », « encadrant », « compet'lib » ou « volley pour tous » (et uniquement celles-ci) sont autorisés à intégrer ces équipes départementales.

Concernant les joueurs titulaires d'une licence de la FFVB autre que « dirigeant », « encadrant », « compet'lib » ou « volley pour tous » :

- ils ne peuvent évoluer dans un championnat de niveau national, qu'ils aient effectivement joué ou pas durant la saison,
- s'ils ont cette licence FFVB dans une autre association que celle de leur équipe engagée dans la Coupe Excellence, pour pouvoir participer à la phase finale ils doivent avoir joué au minimum la moitié des matchs des compétitions départementales ou régionales UFOLEP de leur équipe, depuis le début de la saison.

Les responsables d'associations ou les délégué(e)s départementaux UFOLEP devront fournir au responsable de leur zone, avec l'inscription, une attestation sur l'honneur confirmant le respect de ces conditions de participation, ainsi qu'une fiche reprenant les joueurs composant l'équipe.

A réception des feuilles de match des contrôles nominatifs seront effectués auprès de la FFVB.

II - DÉROULEMENT : 3 PHASES (selon le nombre d'équipes engagées)

- Phase qualificative : de novembre à janvier.
Poules composées par la CNS (pouvant être nationales)
- Phase éliminatoire : à partir de Janvier.
A l'issue des qualifications des phases éliminatoires seront proposées par la CNS VB.
- Phase finale: week-end de Pentecôte.
4 équipes qualifiées (par coupe), une par zone minimum.
La CNSVB procédera, s'il y a lieu, à un tirage au sort dirigé de façon à ne pas opposer deux équipes de la même zone géographique pour les demi-finales.
Tout joueur ou joueuse **devra être présent et sur la feuille de match du samedi** pour pouvoir jouer **le dimanche**

III - ENGAGEMENTS :

A l'initiative des associations, à partir de septembre, auprès des responsables de zone.